



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.57
13 novembre 1986

FRANCAIS

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 5 novembre 1986, à 10 heures

Président : M. CHOUDHURY (Bangladesh)

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales [26] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution
- c) Rapport de la Cinquième Commission

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/619-S/18347)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/41/L.12)
- c) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/41/792)

M. JACOBVITS de SZEGED (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Chaque jour, en poursuivant son occupation militaire de l'Afghanistan qui a commencé voilà bientôt sept ans, l'Union soviétique viole la paix et la sécurité internationales et compromet davantage encore la stabilité de la région. En butte à la puissance militaire écrasante de l'Union soviétique, le peuple afghan a connu un exode de réfugiés d'une ampleur sans précédent vers les pays voisins, dont le corollaire est un mouvement de résistance populaire authentique, acharné et courageux. Cette résistance montre clairement que le peuple de l'Afghanistan n'est pas prêt à accepter la domination soviétique de son pays. Au contraire, il est prêt à lutter pour son indépendance, pour l'intégrité territoriale de son pays, pour sa liberté, même si cela se traduit par beaucoup de souffrances et de lourdes pertes de vies.

M. Jacobovits de Szeged (Pays-Bas)

Comme le représentant du Royaume-Uni l'a souligné à juste titre dans son intervention au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, l'intervention militaire de grande envergure de l'Union soviétique est la preuve évidente de sa détermination de poursuivre son objectif par un recours massif et constant à la force.

Nous ne pouvons accepter l'argument avancé par les Soviétiques selon lequel leurs troupes sont entrées en Afghanistan à la demande expresse du gouvernement légitime de Kaboul. Cela est en contradiction totale avec les premiers actes commis à Kaboul après l'intervention, à savoir l'assassinat du Président en exercice à l'époque et l'installation d'un nouveau régime à la solde de l'envahisseur. Rien ne peut justifier les actes d'agression de l'Union soviétique. En réalité, l'Afghanistan, pays traditionnellement non aligné, doté d'une histoire qui lui est propre, a été dominé par son puissant voisin du Nord.

Les chefs d'Etat du Mouvement des non-alignés ont exprimé, lors de leur récente réunion à Harare, leurs préoccupations - et mon gouvernement partage ce sentiment - face à la situation qui règne en Afghanistan et aux graves menaces qu'elle fait peser sur la paix et la stabilité dans la région. Ils ont renouvelé leur appel en faveur d'un règlement politique rapide établi sur la base du retrait des troupes étrangères et du strict respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut de non-aligné de l'Afghanistan, ainsi que des principes de non-intervention et de non-ingérence. En outre, mon gouvernement considère que l'occupation soviétique de l'Afghanistan fait obstacle à la détente sur le plan mondial.

Depuis l'invasion soviétique de l'Afghanistan, l'Assemblée générale a, chaque année, adopté à une majorité écrasante des résolutions appelant au retrait de toutes les troupes étrangères de l'Afghanistan et à un règlement politique. La mise en oeuvre de ces résolutions a été sans cesse retardée. L'Union soviétique refuse de reconnaître la compétence de l'Assemblée. L'écrasante majorité qui s'est prononcée en faveur des résolutions successives adoptées sur ce sujet à l'Assemblée a montré que la communauté internationale - tout comme la majorité du peuple afghan lui-même - n'est pas prête à accepter l'intervention massive des troupes soviétiques en Afghanistan ni l'occupation de ce territoire.

Les destructions subies par ce pays ont également de graves répercussions au-delà des frontières afghanes. Ainsi, le Pakistan a subi des violations de son espace aérien et son territoire a été l'objet d'attaques et de bombardements qui

M. Jacobovits de Szeged (Pays-Bas)

ont causé la perte de nombreuses vies humaines. Les Pays-Bas ont condamné sans équivoque les violations de la souveraineté du Pakistan. Les Etats voisins de ce pays, ainsi que l'Iran, ont dû supporter l'énorme fardeau représenté par l'accueil de millions d'Afghans qui ont cherché et continuent de chercher refuge au-delà des frontières de leur pays, seul moyen pour eux d'échapper à la guerre qui se poursuit. Les Pays-Bas tiennent à rendre hommage au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et aux autres organisations internationales pour les efforts qu'ils déploient pour remédier à cette situation. Ils ont été aidés en cela par les pays d'accueil et par de nombreux pays étrangers, y compris les Pays-Bas qui ont fourni une aide humanitaire à la population déplacée.

Dans le pays lui-même, la résistance populaire est réprimée au mépris flagrant des principes les plus élémentaires des droits de l'homme. Comme l'indique le rapport sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, établi par le Rapporteur spécial, M. Ermacora, cette situation ne s'est pas améliorée. Le nombre de réfugiés continue d'augmenter et, en février 1986, ils étaient au nombre de 5 millions. La pratique de la torture se poursuit et de plus en plus de sentences de condamnations à mort sont prononcées et appliquées. Le rapport précise que la population est l'objet de massacres, que des mines antipersonnel ont été utilisées, que le pillage et les méthodes de représailles se poursuivent, que les villages sont les théâtres de bombardements particulièrement violents et que la situation des prisonniers politiques est critique.

L'Union soviétique, en tant que force occupante, a une lourde responsabilité quand au non-respect des droits de l'homme dans ce pays.

Les efforts du Secrétaire général et de son représentant spécial, M. Cordovez, pour parvenir à un règlement négocié sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies sont fermement appuyés par les Pays-Bas. Nous avons pris note, à la lecture du rapport du Secrétaire général, que des progrès tangibles ont été réalisés l'année dernière et que l'étude des problèmes de fond pourrait maintenant être abordée. D'un autre côté, le Secrétaire général constate que l'empressement et la volonté de conclure un accord négocié font défaut. Le Gouvernement des Pays-Bas tient à souligner qu'il appartient en premier lieu à l'Union soviétique de faire évoluer la situation en affirmant sans ambiguïté son intention de se retirer de l'Afghanistan le plus rapidement possible. Le retrait de six régiments annoncé à Vladivostok par le Secrétaire général Gorbatchev ne peut être considéré comme une

M. Jacobovits de Szeged (Pays-Bas)

démonstration claire de la volonté politique de restaurer fondamentalement l'indépendance et l'intégrité de l'Afghanistan, comme demandé par la communauté internationale au cours des années. Cette mesure ne peut être considéré comme un premier pas lorsque l'on sait que les 110 000 soldats soviétiques qui demeurent en Afghanistan sont parfaitement capables de maintenir leur oppression. La façon dont les six régiments ont été retirés confirme sans conteste cette remarque.

Il est grand temps que l'Union soviétique montre à la communauté internationale qu'elle respecte non seulement en paroles, mais en actes la Charte des Nations Unies ainsi que les buts et les principes qui y sont consacrés, et cela en coopérant efficacement avec le Secrétaire général pour parvenir à un règlement rapide conformément aux résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale et en retirant toute troupe de l'Afghanistan dans les prochains mois.

M. BUCCI (Italie) (interprétation de l'anglais) : Dans son intervention, le représentant du Royaume-Uni a déjà exposé le point de vue des 12 Etats membres de la communauté européenne sur la situation en Afghanistan.

La position de mon gouvernement est reflétée dans cette déclaration. J'interviens dans ce débat pour rappeler et souligner la préoccupation de mon gouvernement face à la poursuite d'une situation inacceptable et contraire à toutes les normes de conduite internationale, d'une situation qui, depuis sept ans, contribue à altérer les relations internationales. Nous sommes préoccupés par les souffrances indicibles provoquées par la guerre imposée au peuple afghan. Nous sommes préoccupés par le fardeau que cette guerre impose au Pakistan, un pays ami, dont la souveraineté et l'intégrité territoriale sont systématiquement violées et dont le développement est hypothéqué par les conséquences économiques inhérentes au problème des réfugiés. Notre préoccupation est également très vive en raison des effets négatifs que la prolongation de la crise a sur l'autorité et la crédibilité des Nations Unies. L'invasion soviétique de l'Afghanistan a constitué une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des normes établies du droit international. Depuis lors, l'Assemblée générale, en adoptant des résolutions appuyées par l'immense majorité des Etats Membres, a constamment demandé le retrait de l'Afghanistan des forces d'occupation étrangères pour que ce pays puisse bénéficier à nouveau de son statut original de pays indépendant et non aligné. Depuis sept ans, l'occupation et la guerre se poursuivent au mépris flagrant des souhaits clairement exprimés par l'Assemblée générale et la communauté internationale.

M. Bucci (Italie)

Lorsque se produit une violation aussi grave et prolongée de la Charte, lorsque les résolutions de l'Assemblée générale sont ainsi méconnues, l'Organisation tout entière est affaiblie et nous avons tous beaucoup à perdre, y compris ceux qui portent la responsabilité de cette situation et dont la crédibilité en matière de politique mondiale est par conséquent sérieusement compromise.

C'est la raison pour laquelle mon gouvernement appuie sans réserves les efforts accomplis par le Secrétaire général et son représentant spécial afin de trouver une solution juste et durable à la question de l'Afghanistan. Nous regrettons que les progrès dans les pourparlers indirects aient été jusqu'à présent limités et lents, en particulier sur la question essentielle du retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan et de l'application d'un accord. A notre avis, il est nécessaire que, de toute urgence, ceux qui portent la responsabilité de la situation actuelle apportent des changements fondamentaux à leur politique. Nous avons constaté avec intérêt qu'un certain nombre de modifications tangibles était intervenues récemment dans des positions bien établies relatives à d'autres problèmes, notamment les problèmes du désarmement, et nous espérons qu'une évolution analogue se produira en ce qui concerne l'Afghanistan car nous sommes convaincus que la solution de cette question ne peut être trouvée par des moyens militaires et doit donc être recherchée par la voie du règlement politique, conformément aux principes de la Charte et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Dans l'intervalle, l'Assemblée générale a le devoir de continuer d'exercer la pression politique qui est le complément de la mission de bons offices du Secrétaire général. Aussi, ma délégation votera-t-elle en faveur du projet de résolution faisant l'objet du document A/41/L.12 et nous espérons que, comme cela s'est produit les années précédentes, la grande majorité de l'Assemblée continuera de l'appuyer.

M. RAVI (Inde) (interprétation de l'anglais) : Une fois de plus, l'Assemblée générale examine la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

L'amitié entre les peuples de l'Inde et de l'Afghanistan est enracinée dans l'histoire, la géographie, la culture et le commerce. Le peuple de l'Afghanistan est l'héritier d'une ancienne civilisation qui a fait du courage et de la fierté

M. Ravi (Inde)

les marques du nationalisme afghan. Le peuple afghan doit continuer de suivre la voie du progrès convenant à son propre génie pour être en mesure de contribuer effectivement à la sécurité et à la prospérité de la population et de la région dans son ensemble.

La position du Gouvernement indien sur l'Afghanistan a été exposée clairement à diverses reprises dans le passé. Dans le discours qu'il a prononcé le 13 juin 1985 devant le Congrès des Etats-Unis, le Premier Ministre, M. Rajiv Gandhi, a déclaré :

"Nous pensons tous à l'Afghanistan et à l'Asie du Sud-Ouest. L'ingérence et l'intervention étrangères ont mis en danger la stabilité, la sécurité et le progrès de la région. Nous sommes opposés à la présence comme aux pressions étrangères. L'une sert de prétexte aux autres. Nous sommes en faveur d'un règlement politique en Afghanistan assurant la souveraineté, l'intégrité, l'indépendance et le non-alignement et permettant aux réfugiés de rentrer dans leur foyer avec honneur et dans la sécurité. Un tel règlement ne peut résulter que du dialogue et d'un consensus réaliste entre les parties directement intéressées. Le Secrétaire général de l'ONU a pris une initiative dans ce sens. Nous l'appuyons sans réserves."

Nos préoccupations concernant l'Afghanistan et, en fait, la région tout entière, sont inextricablement liées à nos propres intérêts de sécurité. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'introduction dans la région d'armes sophistiquées qui non seulement activent la course aux armements, mais, de plus, provoquent le détournement des rares ressources économiques des pays de la région qui devraient être consacrées au développement. Nous pensons que la seule solution au problème de l'Afghanistan et de l'Asie du Sud-Ouest passe par une politique de retenue et de modération, et la poursuite d'une approche globale. La situation ne peut être réglée que par un règlement politique global reposant sur les principes établis à la Conférence des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à New Delhi en février 1981 et réaffirmé aux septième et huitième sommets des pays non alignés. Nous avons lu avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan, qui fait l'objet du document A/41/619. Ma délégation note avec plaisir que le Secrétaire général a poursuivi, de façon décidée, ses efforts visant à promouvoir la recherche d'une solution politique.

Le Secrétaire général note dans son rapport :

"Il n'y a pas de doute que des progrès tangibles ont été réalisés au cours de l'année écoulée. On a écarté les questions de procédure de manière à traiter de tous les problèmes de fond. Les quatre instruments dans lesquels sera consigné le règlement sont virtuellement complets. L'accord s'est fait sur un très grand nombre de problèmes extrêmement complexes, dont chacun aurait pu constituer un obstacle majeur sur la voie du règlement définitif. En outre, à mesure qu'ils approchaient de la conclusion du processus de rédaction des instruments qui contiendront le règlement, les interlocuteurs se sont davantage convaincus de la nécessité de faire en sorte que celui-ci bénéficie d'un large appui et soit effectivement mis en oeuvre et, à l'heure actuelle, ils examinent activement les mesures d'ordre pratique à prendre à cette fin. Il convient de rappeler qu'à la veille de la série de négociations tenues en août, le Secrétaire général Gorbatchev, prenant une initiative qu'il a décrite comme visant à accélérer un règlement politique, a annoncé à Vladivostok le retrait de six régiments basés en Afghanistan, tout en soulignant qu'il s'attendait qu'une réduction de l'ingérence extérieure vienne répondre à cette mesure unilatérale. En outre, le Secrétaire général Gorbatchev a appuyé les efforts de réconciliation nationale en Afghanistan, y compris la création d'un gouvernement avec participation des forces politiques qui se trouvent hors du pays." (A/41/619, par. 12)

Nous nous félicitons des efforts du Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Diego Cordovez. Nous appuyons leur action.

Nous croyons comprendre que cette action bénéficie de l'appui de la communauté internationale. C'est pourquoi ma délégation estime que l'approche présentée dans le document A/41/L.12 n'est guère constructive et positive. Le projet de résolution s'inscrit dans la droite ligne de ceux adoptés les années précédentes et ne tient pas compte des efforts et des progrès accomplis dans l'intervalle. Ma délégation ne peut par conséquent appuyer ce projet de résolution.

M. LEWIS (Canada) (interprétation de l'anglais) : Le 24 septembre dernier, M. Eduard Chevardnadzé, Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, est intervenu à l'Assemblée. Au cours de son intervention, que nous avons tous écoutée avec beaucoup de respect, il a déclaré :

"Il est temps d'apprendre à nommer les choses par leur nom. Citons l'exemple de l'Afghanistan où une révolution nationale et démocratique s'est produite."
(A/41/PV.6, p. 58).

Il a été immédiatement suivi à cette tribune par Sir Geoffrey Howe, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni qui est intervenu au nom de la communauté européenne. Au moment où Sir Geoffrey Howe en arrivait à la question de l'Afghanistan, il s'est écarté brusquement et spontanément de son texte, a dirigé son regard vers les sièges des délégués de l'Union soviétique et a déclaré : "Je ne peux m'empêcher de remarquer que c'est dans ce contexte que le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a dit que "le moment est venu d'appeler les choses par leur nom". Je ne puis m'empêcher d'exprimer mon étonnement et ma surprise en entendant les événements que je viens de décrire, événements qui se sont déroulés au cours de ces six dernières années en Afghanistan, décrits par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique comme "une révolution nationale, démocratique" (A/41/PV.6, p. 72 et 73). Si c'est là le point de vue de l'Union soviétique, c'est en tout cas un point de vue que le reste du monde ne saurait partager.

Sir Geoffrey Howe est alors revenu à son texte et je me souviens, étant assis à la place de la délégation canadienne, avoir pensé que c'était là un de ces rares moments fugaces où la question était exposée avec une clarté simple et irréfutable.

Appeler ce qui est survenu en Afghanistan "une révolution nationale et démocratique" c'est soumettre la langue à une sorte de mutation orwellienne, de façon à priver les mots de leur sens. C'est un artifice linguistique dont le dessein est de masquer le visage brutal de l'oppression.

Et nous le savons tous. Le Royaume-Uni, le Canada, la vaste majorité des nations dans cette salle le savent, mais rien ne change.

Et c'est là le dilemme asphyxiant du débat. Que peut-on dire qui n'ait déjà été dit auparavant par nous tous, d'année en année, en des termes recherchés et teintés de colère? Comment pouvons-nous atténuer la tragédie par des discours? Comment pouvons-nous transformer les Nations Unies en un creuset où des progrès véritables soient réalisés?

M. Lewis (Canada)

L'année dernière, et en réalité au cours des cinq années précédentes, le Canada a fait état publiquement et sans ambiguïté de son inquiétude, de sa frustration et de sa rage. Nous pourrions reprendre les mêmes termes aujourd'hui. Mais peut-être est-il concevable d'aborder le sujet de façon légèrement différente. Peut-être au moyen d'une brève récapitulation est-il possible de faire une synthèse légèrement différente.

Pour commencer, soyons clairs et précis dans notre vocabulaire. Ne nous livrons pas à une défoliation verbale.

Hier, l'Union soviétique a caractérisé les événements survenus au cours des sept dernières années "d'intervention armée" contre l'Etat souverain d'Afghanistan. Le simple fait d'employer une telle expression nous laisse stupéfaits. L'intervention armée de qui? Le peuple afghan, les rebelles afghans ne se sont pas livrés à une intervention. On ne peut pas prendre l'histoire et la retourner à l'envers, c'est une insulte pour tous les pays représentés dans cette salle. Lorsque nous parlons "d'intervention armée", nous parlons de décembre 1979, lorsque les forces meurtrières militaires soviétiques ont déferlé dans Kaboul pour installer une vassalité fantoche et soumettre toute une population.

Hier également, on nous a dit que le simple fait de discuter de la situation en Afghanistan constituait une violation de la Charte des Nations Unies et des règles et principes du droit international. Je suppose que l'on entend par là une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre. C'est exactement le genre d'arguments que présente l'Afrique du Sud. Mais dans ce cas précis, nous n'y croyons pas; pourquoi y croirions-nous en l'occurrence?

Nous parlons d'un acte prémédité d'asservissement militaire. Comment cela est-il compatible avec le droit international ou avec les termes de la Charte qui demandent aux Etats Membres : "de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat..."? La dernière fois que le Canada a lu la Charte, celle-ci ne comportait pas de chapitre sur l'amalgame territorial par la force des armes.

Et hier encore, pour revenir sur cette question d'étranglement de la langue, on a soutenu que ce débat était conçu de façon à détruire les fruits que la révolution avait donnés au peuple afghan. C'était l'expression utilisée : "Les fruits".

M. Lewis (Canada)

Le Canada ne sait pas à quoi pense l'Union soviétique, mais pour nous, comme pour tant d'autres nations, les fruits de la révolution se traduisent par la mort d'un million d'Afghans. Et nous nous devons de poser la question, avec un désespoir angoissé, pour quel crime? De quel droit? Quelle est la fin qui justifie de tels moyens? Quels fruits révolutionnaires transforment un pays entier en un champ de mort?

Je suppose que c'est pour cette raison qu'une grande majorité d'Etats manifestent une telle indignation à propos de la situation en Afghanistan. La liquidation du pays et de son peuple ne connaît pas de terme. Chaque année, la situation se détériore, chaque année la chronique s'assombrit.

Permettez-moi de m'expliquer.

L'année dernière, à cette époque, nous apprenions qu'ils utilisaient des bombes piège, en forme de papillon, et qu'ils infligeaient d'horribles mutilations, surtout aux enfants. Un an plus tard, nous avons des preuves écrites que ces engins sont dissimulés dans des crayons, dans des savons, dans des boîtes d'allumettes, dans des tabatières et même dans des liasses de billets de banque. Il est presque inconcevable qu'en 1986, une armée d'invasion, quelles que soient les circonstances, quelle que soit la provocation, puisse recourir à de telles armes contre des enfants innocents. Mais cela se fait. Cela suppose une dépravation pathologique.

L'année dernière à la même époque, nous avons pris connaissance d'un rapport élaboré par le Rapporteur spécial sur les violations des droits de l'homme en Afghanistan qui était profondément décourageant mais encore bien timide sous certains aspects. Un an plus tard, nous prenons connaissance d'un rapport qui nous saisit d'horreur. Au paragraphe 78, le Rapporteur spécial conclut que le conflit armé "a entraîné tant de souffrances humaines qu'il ne faut épargner aucun effort pour y mettre fin". Et au paragraphe 124, ainsi que d'autres orateurs l'ont souligné, le Rapporteur spécial émet l'opinion que la poursuite de la solution militaire "entraînera inévitablement une situation proche d'un génocide". Le Canada ne peut concevoir d'autre rapport sur la violation des droits de l'homme dans un pays quel qu'il soit qui brandisse le spectre du génocide.

L'année dernière, à cette époque, on recourait à la torture. Un an plus tard, le Rapporteur spécial des Nations Unies nous donne des preuves concrètes que l'on torture des femmes d'une façon qui nous glace le sang.

M. Lewis (Canada)

L'an dernier à cette époque, j'ai cité les rapports de la Croix-Rouge pour donner une idée du caractère sauvage de ce conflit militaire. Un an plus tard, les petits hôpitaux de la Croix-Rouge à Peshawar et à Quetta, juste à l'intérieur de la frontière du Pakistan, ont été montrés régulièrement surchargés de morts, de blessés et de mutilés à vie. Peshawar ne dispose que de 100 lits, Quetta seulement de 60 lits. Et pourtant, des milliers d'opérations chirurgicales y ont été effectuées, sans parler des quelque 50 à 70 000 patients ambulatoires.

L'an dernier à la même époque, nous avons appris que des jeunes enfants, y compris des orphelins, étaient envoyés à l'étranger pour y recevoir ce qu'on a appelé à juste titre une "éducation idéologique". Maintenant, un an plus tard, nous savons qu'au moins un millier d'enfants par an, probablement plus, sont envoyés en Union soviétique pour des durées diverses.

M. Lewis (Canada)

Il y a toute raison de croire que ceci se fait fréquemment soit sans le consentement des parents, soit sans même qu'ils soient mis au courant.

Qui plus est, le Rapporteur spécial des Nations Unies a estimé qu'une grande partie de l'éducation prodiguée dans les régions de l'Afghanistan contrôlées par les forces gouvernementales soviétiques rejette les valeurs religieuses, culturelles et morales. A ce titre, c'est une terrible et explicite violation des pactes internationaux sur les droits de l'homme.

L'année dernière, à cette époque, nous avons vu et lu la publication extraordinaire et désespérante d'Helsinki Watch, intitulée "Larmes, sang et cris : droits de l'homme en Afghanistan depuis l'invasion". Un an plus tard, nous avons vu le volume complémentaire intitulé "Mourir en Afghanistan" contenant un nombre remarquable de témoignages qui attestent, incontestablement, une guerre hideuse et inhumaine - une guerre qui a dévasté le pays, décimé la population et expulsé des milliers d'individus tous les mois de leur propre terre vers le Pakistan ou l'Iran. Nous savons maintenant que le jour viendra rapidement où le nombre de réfugiés en dehors de l'Afghanistan et le nombre de dépossédés et de déplacés à l'intérieur du pays représenteront plus de 50 p. 100 de toute la population au moment de l'invasion. Cela dépasse l'entendement humain.

L'année dernière à cette époque, nous savions que les frontières du Pakistan étaient violées de façon intermittente par des actes sélectifs d'infiltration et d'agression. Un an plus tard, aujourd'hui, nous savons que ce schéma s'est développé de façon spectaculaire comme en témoigne l'intervention éloquente du Ministre des affaires étrangères du Pakistan qui a ouvert le débat hier. Le Canada, avec tant d'autres, est pleinement solidaire du Pakistan et nous avons une grande admiration pour la réponse humanitaire qu'il apporte à des millions de réfugiés et pour sa résistance stoïque face à l'intimidation et à la subversion.

L'année dernière, à cette époque, on ne parlait pas de retrait de troupes. Un an plus tard, nous avons assisté au départ de six régiments soviétiques comme l'avait annoncé dans son discours de juillet le Secrétaire général du PCUS, M. Gorbatchev. Peu importe qu'il s'agisse d'un tour de passe-passe militaire, d'un redéploiement de blindés ou du départ réel d'hommes et de machines dont la présence en Afghanistan peut avoir été utile ou non. Ce qui compte, c'est que plus de 110 000 hommes et tout leur dispositif de guerre restent sur place afin d'imposer une pacification systématique. Le monde demande plus, comme preuve de bonne foi.

M. Lewis (Canada)

Enfin, l'année dernière à cette même époque, les négociations menées par M. Diego Cordovez, sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies, n'avaient pas encore atteint le moment de vérité; la question précise du retrait des troupes. Mais au cours de l'année écoulée, avec une ténacité magnifique et remarquable que nous honorons et appuyons, l'équipe des Nations Unies a attiré l'attention des parties sur ce problème. Et qu'est-il arrivé? En dépit de la mise au point de la plupart des détails des autres points de négociation, l'Union soviétique ne voulait pas donner un calendrier raisonnable pour le retrait des troupes.

Il ne leur aura fallu que 72 heures pour entrer dans le pays. Ils peuvent se retirer en une semaine ou deux. Mais si la volonté politique fait défaut, la puissance militaire demeure.

La tragédie afghane est l'une des réalités les plus difficiles et tristes de la politique internationale contemporaine. Si on la considère année après année, elle présente une façade ininterrompue d'irréductibilité.

Au Canada, un comité conjoint de la Chambre des communes et du Sénat, représentant les trois partis politiques, a récemment publié un rapport sur les relations internationales. Dans la section consacrée à l'Afghanistan, on trouve le paragraphe suivant, adopté à l'unanimité :

"Cette destruction massive d'un peuple a été exécutée par l'Union soviétique et son régime fantoche de Kaboul pour une seule raison, l'ambition géopolitique pure et simple. L'Union soviétique a envoyé plus de 100 000 hommes de troupes avec pour but immédiat la répression violente et pour objectif à plus long terme la réduction de l'Afghanistan au statut de colonie soviétique. Comme cela s'est produit si souvent dans l'histoire du colonialisme, la puissance impériale n'a pas su prendre en considération l'esprit national et l'indépendance du peuple. En dépit de terribles massacres, le peuple afghan n'a pas été soumis. Il continue de lutter." C'est ainsi que parlent les membres du Gouvernement du Canada.

C'est l'héroïsme de cette lutte, Monsieur le Président, qui nous amène à cette résolution et à notre vote imminent.

Il y a deux épreuves qui attendent l'Assemblée générale. La première concerne l'Union soviétique. Lorsque le nouveau Secrétaire général du PCUS est arrivé au pouvoir, nous voulions tous croire - et il voulait que nous croyions tous - que la politique étrangère soviétique présenterait un nouveau visage. L'Afghanistan défigure ce nouveau visage.

M. Lewis (Canada)

L'Union soviétique rendrait un immense service, aussi bien à elle-même qu'à la communauté internationale, si elle acceptait les éléments raisonnables de cette résolution, les préceptes de la Charte, si elle entendait la clameur des Etats-nations, les cris du peuple afghan et se retirait du pays.

La seconde épreuve nous est cependant réservée. Si nous ne pouvons rien de plus dans cette enceinte que conserver à cette question son actualité, maintenir la pression et continuer de garder en éveil la conscience de l'Union soviétique pour la monumentale ignominie de sa position jusqu'au jour où cette position changera, alors au moins continuons de le faire avec le soutien de l'écrasante majorité.

Peu de questions dans le monde nous unissent pratiquement tous. L'Afrique du Sud en est une; l'Afghanistan devrait en être une autre. Même ceux qui entretiennent des alliances idéologiques avec l'Union soviétique devraient briser les rangs sur la question de l'Afghanistan. Cela ne se fera probablement pas mais cela devrait se faire.

Nous parlons d'un pays relativement petit et terriblement vulnérable, d'un pays qui, s'il en avait la possibilité, reviendrait à la solidarité avec les pays non alignés. C'est aussi un pays en agonie - en agonie pour aucune raison concevable ou défendable, qui ait jamais pu être présentée de façon plausible devant cette assemblée.

Au cours de notre intervention de l'année dernière, j'ai dit, au nom du Canada, que si nous revenions cette année à la même époque, c'était parce que l'Union soviétique continue de croire que le nihilisme est préférable à la négociation; que la boucherie est préférable à l'échange.

Ce sont des mots durs, je le reconnais. Mais nous en sommes là encore une fois.

M. LAUTENSCHLAGER (République fédérale d'Allemagne) (interprétation de l'anglais) : La position des 12 Etats membres de la Communauté européenne sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales ont été exposées par le Représentant permanent du Royaume-Uni dans son intervention du 4 novembre. Ma délégation fait sienne cette déclaration.

Près de sept années se sont écoulées depuis que l'Union soviétique a commencé l'occupation de l'Afghanistan. Depuis, la présence des forces militaires soviétiques dans ce pays voisin n'a pas cessé. Depuis sept années, le peuple de l'Afghanistan se défend courageusement contre une force d'intervention puissamment armée et bien équipée.

M. Lautenschlager (RFA)

Ces sept années de résistance du peuple afghan à la pression psychologique et physique exercée sur lui pour qu'il accepte un régime installé par la force montre clairement qu'il ne veut pas se soumettre à un régime qu'il n'a pas librement choisi. Néanmoins, en violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et de ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies, l'Union soviétique persiste à stationner ses troupes en Afghanistan, intervenant ainsi militairement dans les affaires internes de l'Afghanistan, afin d'imposer sa volonté à un pays islamique qui aspire à l'indépendance et au non-alignement.

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne appuie les pays islamiques et les pays non alignés qui s'efforcent de parvenir à une solution rapide du problème afghan, une solution qui respecte les vœux du peuple afghan et mette un terme à cette longue suite de souffrances et d'épreuves. Année après année, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte à des majorités écrasantes des résolutions demandant le retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan et une solution politique rapide du problème. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne continue d'appuyer totalement cette exigence reprise récemment par la huitième réunion au sommet des pays non alignés à Harare.

Le deuxième rapport sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, présenté par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, ne laisse aucun doute quant aux souffrances et au drame que vit le peuple afghan. Aussi, nos idéaux et nos devoirs humanitaires nous obligent-ils à nous ranger aux côtés du peuple afghan.

Les votes à la Commission des droits de l'homme et ceux sur la résolution de la quarantième session de l'Assemblée générale sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan ne laissent subsister aucune ambiguïté. Le Gouvernement fédéral partage la détresse et l'inquiétude profondes éprouvées par la majorité écrasante des Etats Membres des Nations Unies devant l'étendue des violations massives des droits de l'homme et des libertés fondamentales causées par la répression militaire et la présence de troupes étrangères en Afghanistan.

Les pays voisins de l'Afghanistan ont accompli un effort humanitaire considérable en accueillant des millions de réfugiés. Le Pakistan, qui a ouvert ses frontières à plus de 3 millions de réfugiés, a fait le gros de cet effort. De plus, l'Afghanistan fait face à des violations armées de ses frontières et à

M. Lautenschlager (RFA)

d'autres provocations auxquelles il a réagi avec prudence et modération. Nous voulons rendre hommage à cette attitude.

A cet égard, je voudrais également dire que mon gouvernement, compte tenu de l'amitié de longue date qu'il entretient avec le Pakistan, et suite à l'appel lancé par l'Assemblée générale, dans les résolutions successives qu'elle a adoptées sur l'Afghanistan, fournit une aide exclusivement humanitaire, et je souligne "humanitaire", pour permettre de soulager les souffrances du peuple afghan et continuera de le faire.

Le Gouvernement fédéral a pris note avec grand intérêt du rapport du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale le 18 septembre et qui porte sur les efforts de médiation de son représentant personnel, M. Diego Cordovez. Le gouvernement fédéral se félicite de ces efforts et les appuie, efforts qui à date semblent offrir la seule promesse de solution acceptable. Mon gouvernement partage l'opinion du Secrétaire général selon qui la volonté politique de parvenir à une solution est essentielle, et devrait se manifester rapidement. Notre gouvernement demande à l'Union soviétique d'agir en conséquence.

C'est avec intérêt que mon gouvernement a pris note des récentes propositions de l'Union soviétique concernant le principe du non-recours à la force et le principe d'un système complet de sécurité internationale. Il faut espérer que l'Union soviétique appliquera ces nobles principes à la politique qu'elle poursuit en Afghanistan, prouvant ainsi en actes sa volonté de respecter l'indépendance d'Etats souverains plus petits qu'elle évoque si souvent dans d'autres circonstances.

L'annonce publique du retrait de six régiments d'Afghanistan constituerait, même si elle se concrétisait à une réduction de 5 % seulement des troupes stationnées en Afghanistan, qui se chiffrent probablement à plus de 110 000 soldats. Conformément à la requête présentée à maintes reprises par la communauté internationale, nous invitons une fois encore l'Union soviétique à retirer toutes ses troupes d'Afghanistan.

Enfin, nous voulons rappeler l'espoir que tous les Afghans pourront bientôt exercer leur droit à l'autodétermination, en pleine liberté, afin de vivre la paix et la liberté dans cette région du monde où un Afghanistan non aligné, indépendant, aura un rôle important à jouer.

M. KASEMSRI (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : L'invasion et l'occupation militaires de l'Afghanistan par les forces soviétiques, en violation flagrante de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, constituent une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. La situation qui règne en Afghanistan est par conséquent un motif de grave préoccupation pour la communauté internationale. C'est pourquoi l'Assemblée générale a adopté cette résolution à des majorités écrasantes, appelant le retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan et une solution politique urgente. De plus, la préoccupation grave de la communauté internationale sur ce point a été rappelée dans d'autres enceintes internationales, notamment à la seizième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères à Fès, au Maroc, en janvier 1986, et à la Réunion au sommet du Mouvement des non-alignés à Harare, au Zimbabwe, en septembre 1986.

Lors de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, ma délégation a déclaré de cette tribune que les principes de base qui ont été violés :

"... doivent régir le bon déroulement des relations entre les Etats. Ils font partie intégrante du droit international, doivent être considérés comme jus cogens et ne peuvent prêter à aucune interprétation sélective. Aucun Etat ne pourrait demeurer indifférent devant une violation continue et flagrante de ces principes. Lorsqu'un Etat Membre de l'Organisation, en particulier un Membre qui porte une responsabilité spéciale en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, méprise ces principes et les résolutions de l'Assemblée, il sape gravement les fondements mêmes de l'Organisation et compromet sa capacité de maintenir et d'encourager la paix et la sécurité internationales.

En outre, les événements tragiques qui se déroulent en Afghanistan compromettent gravement tout assainissement de l'atmosphère internationale et le rétablissement d'un certain niveau de confiance entre les grandes puissances, si nécessaire à l'élaboration de solutions communes à d'autres problèmes pressants sur le plan international." (A/39/PV.60, p. 68/70)

M. Kasemsri (Thaïlande)

C'est pourquoi il est d'autant plus regrettable que les demandes répétées de la communauté internationale n'aient pas encore abouti aux résultats désirés. Les troupes soviétiques poursuivent leur occupation illégale de l'Afghanistan, empêchant ainsi le peuple afghan d'exercer son droit légitime à l'autodétermination. La tragédie de l'héroïque peuple afghan est analogue, par conséquent, aux souffrances des peuples de Namibie, de Palestine et du Kampuchea.

L'offensive brutale commise par une force supérieure a conduit au meurtre et à la mutilation d'un dixième de la population et laissé dans son sillage désolation et dévastation. Si elle n'est pas arrivée à fléchir la résistance courageuse des combattants, elle a entraîné la mort et les souffrances d'innombrables civils notamment, y compris des femmes et des enfants.

Par la même occasion, le Pakistan en sa qualité d'Etat de première ligne a dû assumer un lourd fardeau. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan nous a dit dans sa déclaration d'hier que :

"Depuis un an, des violations aériennes et au sol le long de la frontière se sont intensifiées. En 1986, il y a eu 600 raids aériens et plus de 100 raids au sol contre le Pakistan par opposition à 197 raids aériens et 20 au sol, l'année précédente. Cela s'est accompagné d'une campagne de sabotage et de terrorisme contre des réfugiés afghans et des citoyens pakistanais innocents." (A/41/PV.55, p. 13/15)

Le flot des réfugiés afghans en direction du Pakistan et de l'Iran voisins a créé un problème humanitaire énorme pour ces pays et pour la communauté internationale. Près d'un tiers de la population afghane a cherché refuge dans les deux pays voisins - plus de 3 millions au Pakistan - constituant ainsi, pour reprendre les termes du Ministre des affaires étrangères du Pakistan "la plus grande concentration de réfugiés du monde" (ibid., p. 12). La Thaïlande, en tant que pays de premier refuge pour les réfugiés et les personnes déplacées du Kampuchea et d'autres régions d'Indochine, comprend bien l'ampleur et l'importance du problème des réfugiés qu'affrontent à présent le Pakistan et l'Iran, et elle souhaite leur rendre un hommage bien mérité pour leur ferme engagement à apporter une assistance humanitaire aux Afghans déracinés. En même temps, ma délégation veut manifester sa profonde reconnaissance aux pays donateurs et aux divers organes et institutions des Nations Unies, ainsi qu'aux autres organisations humanitaires qui jouent un rôle actif à cet égard.

M. Kasemsri (Thaïlande)

La position de la Thaïlande quant à la situation en Afghanistan a été ferme et constante. Elle se fonde sur l'attachement de la Thaïlande aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies, notamment les principes du respect de l'égalité souveraine des Etats, du non-recours à la force, du règlement pacifique des différends et du droit à l'autodétermination des peuples. La Thaïlande insiste par conséquent sur le retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan et souhaite qu'intervienne un règlement politique global du problème. Un tel règlement devrait se fonder sur les éléments suivants : le retrait immédiat des troupes étrangères, l'exercice de l'autodétermination, le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du non-alignement de l'Afghanistan, et le retour honorable et dans des conditions de sécurité des réfugiés afghans.

Ma délégation prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan, qui est contenu dans le document A/41/619. La Thaïlande se félicite de l'évolution positive qui s'est fait jour dans le processus de négociation au cours de l'année dernière. Nous sommes extrêmement sensibles aux efforts permanents du Secrétaire général et de son représentant personnel, le sous-secrétaire général Diego Cordovez. Dans son rapport, le Secrétaire général fait, en concluant, les remarques suivantes :

"Les négociations ont parfois donné l'impression d'être menées sans grande diligence et la volonté de parvenir à un règlement n'a pas toujours été parfaitement claire aux yeux de l'une ou de l'autre des parties. La confiance mutuelle, qui est importante au stade actuel et qui sera indispensable si l'on veut que le règlement soit effectivement appliqué, ne s'instaurera qu'à condition que les dispositions en suspens soient mises au point avec détermination et sans atermoiements. Il faut prendre effectivement des mesures énergiques et décisives de réconciliation nationale afin de faire en sorte que le règlement recueille l'appui de tous les secteurs de la population afghane. Il faudrait que tous les intéressés prennent conscience du fait que la nécessité primordiale du peuple afghan est de vivre ensemble dans la paix. Pour cette raison même, et pour rétablir des relations de bon voisinage, les gouvernements de la région devraient promouvoir la recherche d'un règlement définitif. Tout ce qui précède m'incite à répéter à nouveau, en conclusion, que l'essentiel ici est la volonté politique. La communauté internationale s'attend, sans nul doute, à ce que cette volonté se manifeste dans les mois à venir." (A/41/619, par. 13)

M. Kasemsri (Thaïlande)

Nous espérons donc que toutes les parties intéressées, notamment l'Union soviétique, redoubleront d'efforts pour aboutir à la solution des questions cruciales que posent le calendrier et les modalités du retrait des troupes étrangères. Ne pas réussir à aboutir à un accord sur ces questions ou en retarder la conclusion, non seulement prolongera l'agonie du peuple afghan, mais encore compromettra davantage la paix et la stabilité dans la région et au delà de celle-ci.

Ma délégation s'est associée à d'autres délégations pour parrainer le projet de résolution contenu dans le document A/41/L.12, présenté par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan dans la déclaration éloquentة qu'il a prononcée hier, car la Thaïlande est convaincu que ce projet de résolution fournit un cadre raisonnable à un règlement politique juste et durable du problème de l'Afghanistan. Le projet de résolution réaffirme, entre autres, que la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan est indispensable à une solution pacifique du problème. Il réaffirme le droit du peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ni contrainte de l'extérieur sous quelque forme que ce soit. Il demande le retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan et engage toutes les parties intéressées à oeuvrer pour aboutir d'urgence à une solution pacifique conforme aux dispositions de la présente résolution et à la création des conditions voulues pour permettre aux réfugiés afghans de retourner de leur plein gré dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur.

Nous lançons un appel à cette assemblée pour qu'elle adopte le projet de résolution à une majorité écrasante, afin de souligner une fois de plus l'importance qu'attache la communauté internationale aux principes fondamentaux ainsi qu'à la nécessité urgente d'aboutir à une solution politique de ce tragique problème.

M. FERM (Suède) (interprétation de l'anglais) : Le Gouvernement suédois condamne vigoureusement l'invasion soviétique en Afghanistan et son agression continue contre ce pays. Il y a quelque temps, la radio a annoncé haut et clair le retrait de troupes soviétiques. Malheureusement, cette mesure s'est révélée avoir peu de signification pour le peuple afghan qui vit une véritable tragédie. Le retrait de quelques milliers de soldats ne peut être considéré que comme un geste symbolique. Les envahisseurs soviétiques sont encore fermement installés en Afghanistan. La communauté mondiale et l'Assemblée générale se trouvent donc une fois encore dans l'obligation de demander leur retrait immédiat.

Ma délégation votera pour le projet de résolution actuellement à l'étude. Nous agissons ainsi car ce texte contient des éléments susceptibles d'apporter une solution pacifique et équitable au conflit.

Premièrement, toutes les troupes étrangères doivent être retirées de l'Afghanistan.

Deuxièmement, le droit du peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement doit être respecté.

Troisièmement, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan doivent être préservées.

Quatrièmement, les millions de réfugiés afghans doivent être en mesure de retourner dans leur foyer en toute sécurité.

C'est sur la base de ces principes que le Secrétaire général a entrepris des efforts pour parvenir à un règlement négocié du conflit. A cet égard, il a le plein appui de mon gouvernement.

Je suis certain que l'Assemblée générale, une fois encore, adoptera à une majorité écrasante le projet de résolution qui lui est soumis. A maintes reprises, l'Assemblée s'est prononcée sans équivoque lorsque des pays ont violé la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale d'autres Etats. En cela, l'Assemblée générale représente la conscience du monde.

Le peuple afghan a enduré des souffrances indicibles au cours des sept dernières années. Comment ne peut-il exercer son droit à vivre en paix et à déterminer son propre destin? Pourquoi un envahisseur étranger viole-t-il les droits du peuple afghan, ruine-t-il l'économie d'une nation, détruit-il sa culture même?

M. Ferm (Suède)

Nous attendons toujours des réponses claires et sans détour à ces questions. Mon gouvernement a le sentiment que la seule erreur des Afghans est de se trouver dans un pays que les aléas de l'histoire ont placé près d'un voisin puissant qui affiche sa supériorité militaire au mépris du droit international ou des considérations humanitaires. Ce voisin est l'un des fondateurs des Nations Unies et a participé à l'élaboration même de la Charte, dont les principes sont aujourd'hui ignorés délibérément par l'Union soviétique.

En outre, l'Union soviétique est un membre permanent du Conseil de sécurité. Et les membres permanents se sont vu confier la responsabilité particulière du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le monde est en droit d'attendre d'un tel pays qu'il se montre à la hauteur de ses obligations juridiques et morales au lieu de violer les règles fondamentales des relations internationales en recourant à l'intervention militaire et d'envahir un petit pays voisin pacifique sur le prétexte le plus fallacieux.

L'Union soviétique a pris une part active à la création et à la codification des conventions internationales contenant des principes conçus pour empêcher certaines formes de guerre menées sans discrimination, tels que les bombardements et l'utilisation de certaines armes, particulièrement meurtrières et frappant sans distinction. Le rapporteur spécial a fait rapport, à plusieurs reprises, sur le recours aux bombardements aériens, aux mines antipersonnelles et à celles que l'on qualifie de bombes-jouets ainsi qu'à la destruction délibérée des récoltes en Afghanistan. Le monde a été horrifié lorsque les troupes soviétiques ont commis de graves violations des principes humanitaires consacrés dans les conventions dont l'Union soviétique est également signataire.

Le rapporteur spécial a également décrit, dans plusieurs rapports, des violations flagrantes des droits de l'homme en Afghanistan, y compris les tortures, les exécutions sommaires et autres sévices infligés à la population civile. Mon gouvernement condamne ces pratiques qui ajoutent aux souffrances et aux épreuves endurées par le peuple afghan.

L'ampleur de la tragédie afghane est considérable. Le grand nombre de réfugiés est là pour en témoigner. Un tiers environ de la population afghane a été contrainte de quitter ses foyers et son pays et de trouver refuge dans les pays voisins. Le Pakistan et l'Iran ont dû faire face, dans une large mesure, aux

M. Ferm (Suède)

problèmes des réfugiés; ils l'ont fait avec une grande générosité. Conséquence du conflit : l'intégrité territoriale du Pakistan a fait l'objet de violations très graves et répétées.

Le Gouvernement suédois appuie avec fermeté les différentes activités humanitaires menées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et les organisations non gouvernementales afin d'aider les réfugiés et les pays voisins. Nous avons versé des contributions substantielles à certaines de ces activités. Il est essentiel que l'aide internationale aux victimes du conflit se poursuive, notamment aux couches les plus vulnérables de la population afghane.

Dans les décennies futures, les conséquences des épreuves subies par le peuple afghan et sa nation se feront encore sentir. Il serait illusoire de penser le contraire. Mais le processus conduisant à la paix doit commencer dès maintenant. Pour permettre de jeter les bases d'un rétablissement progressif de la paix et de la sécurité en Afghanistan, un retrait de toutes les troupes soviétiques est plus urgent que jamais. Il n'y a pas d'autre voie.

M. SIDDIKY (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : L'année dernière nous avons célébré le quarantième anniversaire des Nations Unies. Cette enceinte a été le cadre d'un rassemblement brillant où l'attachement indéfectible à la Charte a été renouvelé par tous avec vigueur et prolixité. Ces paroles ont dû sembler bien dérisoires dans les rues de Kandahar. Ces belles déclarations ont dû paraître bien vaines dans les bazars de Kaboul. Ne devrions-nous pas nous arrêter un instant pour réfléchir à tout cela?

Aujourd'hui, dans les montagnes de l'Afghanistan, la mélodie apaisante du muezzin appelant à la prière a été remplacée par les explosions des grenades et des bombes. Le mode de vie tranquille du peuple afghan épris de liberté a fait place à l'humiliation et à l'oppression. N'est-ce pas là un triste exemple de notre actuel système de valeurs?

La tragédie afghane revêt plusieurs aspects. Premièrement, il y a la présence pesante de la vaste machine militaire étrangère qui réprime la liberté des peuples; deuxièmement, il y a un gouvernement à Kaboul qui ne jouit ni de l'appui, ni même de l'acceptation populaire; troisièmement, il y a l'expérience dramatique de 5 millions de réfugiés afghans représentant plus de 30 p. 100 de la population globale qui ont fuit vers les nations islamiques voisines, comme le Pakistan et l'Iran lesquelles ont si généreusement accueilli de nombreux déracinés.

M. Siddiky (Bangladesh)

Sur cette question, la position du Bangladesh a toujours été ferme. Elle est conforme à notre profond attachement aux valeurs consacrées dans la Charte des Nations Unies. Nous avons constamment déclaré sans équivoque notre appui aux principes de l'égalité souveraine des Etats, de leur intégrité territoriale, de la non-utilisation de la force entre les Etats, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres, et le droit de chaque nation à déterminer librement son propre avenir. Nous le faisons encore aujourd'hui.

M. Siddiky (Bangladesh)

A cette fin, nous avons pleinement appuyé le projet de résolution dont nous sommes saisis dans le document A/41/L.12; et nous l'avons d'ailleurs parrainé. A notre avis, il traite le problème on ne peut plus efficacement et objectivement et montre le chemin à suivre pour parvenir à la conclusion la plus acceptable de cette question tragique.

Ma délégation s'associe à d'autres pour remercier sincèrement le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, des efforts qu'il a entrepris dans la recherche d'un règlement politique. Nous nous félicitons des efforts de son représentant spécial, M. Cordovez, qui facilitent le processus du dialogue entre les parties directement intéressées.

Les retraits récents de troupes étrangères sont certes encourageants, mais ils sont minimes par rapport à la totalité des forces présentes et n'ont pas changé quant au fond la situation sur le terrain. Nous soulignons la nécessité de parvenir à un retrait complet selon un calendrier mutuellement accepté. Nous espérons ardemment que tous les Afghans pourront bientôt arrêter leur propre destin comme les peuples libres du monde entier.

L'an 1986 a été désigné Année internationale de la paix. Mais cette année et les six autres qui l'ont précédée ont-elles été pacifiques pour nos frères musulmans afghans? N'ont-ils pas le même droit à la paix que nous? Que ceux qui devraient répondre à cette question en prennent note. L'heure de la liberté sonne toujours pour ceux qui l'attendent ardemment, et ce sera le cas pour les Afghans.

M. MOUMIN (Comores) (interprétation de l'anglais) : Sept années d'occupation militaire se sont écoulées, sept années d'assujettissement et d'oppression militaires des forces d'occupation à l'encontre du peuple afghan se sont écoulées, et pourtant le combat héroïque des Afghans n'a pas été affaibli par la puissance de feu intense, redoutable et sans merci de l'envahisseur. Pendant sept années, les Afghans ont résisté avec courage à la machine de guerre de la puissance occupante en menant une lutte épique de résistance avec une volonté inlassable et une foi et une détermination indomptables. Pendant sept années, ce peuple malheureux s'est vu infliger des souffrances indicibles; des milliers d'Afghans ont été tués, torturés ou mutilés et des millions ont été contraints de fuir leur pays bien-aimé du fait de la brutalité et des traitements cruels de l'envahisseur, pour chercher refuge dans les pays voisins, causant bien des difficultés aux pays d'accueil.

M. Moumin (Comores)

Au Pakistan seulement, il y a plus de 3 millions de réfugiés afghans, ce qui représente la plus grande concentration de réfugiés du monde. C'est un fardeau très lourd pour les ressources limitées du pays hôte et cela crée des problèmes de sécurité pour les ressortissants de ce pays.

C'est le huitième débat sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales, problème qui est né de l'intervention militaire soviétique en Afghanistan à la veille de Noël 1979, en violation de la Charte des Nations Unies et des règles internationales régissant le comportement des Etats. En intervenant militairement en Afghanistan, l'Union soviétique non seulement a violé les principes fondamentaux de la Charte, mais elle s'est dérobée, en tant que superpuissance, à ses responsabilités relatives au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

La communauté internationale, à sept reprises, a montré qu'elle désapprouvait cette intervention en votant massivement pour les résolutions invitant la puissance occupante à retirer ses troupes d'Afghanistan. A sept reprises, l'Assemblée générale a demandé le retrait immédiat et sans conditions des troupes soviétiques d'Afghanistan et, pourtant, l'occupation militaire se poursuit. Cependant, depuis l'année dernière, des signes positifs sont apparus. Par exemple, les Soviétiques ont proposé de rechercher le dialogue avec les Afghans qui se trouvent au-delà des frontières de l'Afghanistan. L'Union soviétique a également annoncé le retrait de six régiments anti-aériens d'Afghanistan. Ce sont là des gestes qui ne doivent pas être ignorés ni négligés. Ils doivent être appréciés à leur juste valeur. La communauté internationale devra déterminer s'il s'agit là d'actes purement symboliques ou ayant une signification profonde.

Pour sa part, ma délégation considère ce retrait symbolique comme un premier pas vers un retrait total des forces soviétiques d'Afghanistan, qui est une condition indispensable à un règlement sérieux du problème afghan. Il nous faut cependant signaler à ce stade qu'on ne parviendra pas à résoudre le problème qui a été l'objet des préoccupations de la communauté internationale pendant sept ans en procédant à des retraits symboliques ou partiels. Il faut absolument établir un calendrier acceptable pour le retrait total; sinon, la volonté annoncée par l'Union soviétique de parvenir à un règlement négocié ne serait pas crédible et ce retrait symbolique prendrait alors l'apparence d'une opération de relations publiques destinée à diminuer la pression internationale.

M. Moumin (Comores)

Nous lançons un appel à l'Union soviétique pour qu'elle profite du dynamisme des pourparlers de Genève et prenne au sérieux les observations faites par le Secrétaire général selon lesquelles toute l'attention doit être maintenant focalisée sur la question du retrait, et ce de toute urgence si l'on veut que ces efforts portent leurs fruits. Il serait regrettable de laisser saper le processus de Genève alors que le succès est en vue. Tout retard ne pourrait que porter atteinte à la crédibilité du processus et prêter le flanc à la critique car l'on dirait que c'est encore un moyen d'exploiter les négociations pour obtenir des avantages politiques et militaires.

Si l'on veut que la paix internationale soit maintenue dans la région, il est indispensable qu'il soit mis fin dans les plus brefs délais à la tragédie qui a lieu en Afghanistan. L'Union soviétique doit clairement comprendre que son intervention et ses exactions en Afghanistan sont indéfendables moralement et politiquement et continueront d'être universellement condamnées tant qu'elle n'aura pas retiré ses forces d'occupation de ce pays.

Je ne saurais terminer mon intervention sans féliciter notre Secrétaire général et sans l'assurer, ainsi que son représentant personnel, M. Cordovez, de l'appui de ma délégation dans les efforts inlassables qu'ils déploient pour rechercher une solution globale conforme aux sept résolutions qui ont déjà été adoptées par notre auguste assemblée.

M. Moumin (Comores)

Malheureusement, le processus diplomatique est dans l'impasse depuis décembre 1985 parce que Kaboul insiste pour mener des négociations directes avec le Pakistan avant d'aborder le quatrième instrument qui concerne le calendrier du retrait des troupes étrangères et le rapport entre ce calendrier et les trois autres instruments. Nous demandons à toutes les parties concernées de faire preuve de modération afin de concilier leurs divergences pour que ce douloureux problème puisse se résoudre dans les plus brefs délais.

M. ADENIJI (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Nigéria a étudié avec beaucoup de soin le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan qui figure dans le document A/41/619. Nous avons pris note des progrès qui ont été réalisés jusqu'à présent, et notamment du fait que le processus diplomatique de l'Organisation des Nations Unies est sorti de l'impasse dans laquelle il se trouvait depuis près de deux ans. A cet égard, je tiens à m'associer aux nombreux orateurs qui sont intervenus sur ce point de l'ordre du jour pour réaffirmer que le Nigéria appuie les efforts réalisés par le Secrétaire général et par son représentant personnel, M. Diego Cordovez. Je crois que le meilleur moyen de réaliser l'objectif d'un règlement politique viable en Afghanistan est que toutes les parties intéressées respectent strictement les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies, en manifestant non seulement leur volonté de parvenir à un règlement pacifique des différends, mais également leur respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats.

Je crois qu'il est pertinent de rappeler, à ce stade, que la résolution initiale sur la situation en Afghanistan, qui a été adoptée par l'Assemblée générale, en janvier 1980, exposait sans ambiguïté les conditions d'un règlement pacifique du problème dans ce pays. Les résolutions ultérieures sur la question ont suivi la même tendance.

Ces résolutions invitaient entre autres au retrait immédiat de toutes les troupes étrangères d'Afghanistan, à la restauration et au maintien de l'indépendance du pays, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, du droit du peuple afghan de déterminer son propre destin et à la création de conditions indispensables au retour, de leur plein gré, des réfugiés afghans dans leur patrie.

Malheureusement, ces conditions n'ont pas encore été réunies ni pleinement respectées; c'est pourquoi le grand écart qui subsiste encore doit être comblé dans

M. Adeniji (Nigéria)

la recherche d'une solution politique au problème de l'Afghanistan. Nous constatons par conséquent que les réfugiés afghans ne sont pas encore en mesure de retourner dans leur pays, que la paix et la sécurité restent perturbées et que le pays n'a pas encore été en mesure de s'employer à promouvoir le progrès économique et social de sa population.

Comme les documents le montreront, le Nigéria s'est toujours opposé à l'ingérence dans les affaires internes de quelque pays que ce soit. Nous avons toujours souscrit aux droits inaliénables de tous les peuples, où qu'ils soient, de déterminer leur propre destin, à l'abri de toute ingérence extérieure, de toute coercition, de toute intimidation. Car ces droits représentent, selon nous, les principaux attributs de la souveraineté.

Le noble peuple afghan, qui jouissait de ces droits avant la crise actuelle, doit avoir la possibilité de retrouver son indépendance d'action. Le Nigéria souscrit pleinement à la position adoptée par la huitième Conférence au sommet des pays non alignés qui s'est tenue récemment à Harare, où le mouvement a réaffirmé que toute intervention militaire étrangère et l'imposition d'une volonté ou d'un système étrangers à l'Afghanistan, traditionnellement non aligné, sont inadmissibles.

Mon pays ne peut appuyer une doctrine qui cherche à justifier l'intervention armée et la violation de l'intégrité de quelque Etat que ce soit, au nom de la défense des acquis d'une révolution. Par ailleurs, nous n'appuyons ni l'intervention, ni la violation de la souveraineté de quelque Etat que ce soit, au nom du maintien du statu quo de même que nous n'acceptons pas la notion de sphères d'influence et nous ne croyons pas non plus qu'un Etat ait le droit de déterminer la ligne de conduite des dirigeants d'un autre Etat, que ce soit pour des raisons politiques, idéologiques ou autres. Nous resterons toujours fidèles à notre conviction que tous les Etats souverains doivent avoir la possibilité de régler eux-mêmes leurs problèmes internes. C'est la raison pour laquelle nous demandons le retrait total et rapide de toutes les forces étrangères d'Afghanistan.

Le Nigéria appuie les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en vue de mettre un terme à la crise qui sévit en Afghanistan. Nous nous félicitons du rôle joué par le Secrétaire général qui s'efforce d'obtenir l'appui des gouvernements intéressés afin de régler le problème. Nous sommes heureux des observations faites par le Secrétaire général selon lesquelles, à la suite de

M. Adeniji (Nigéria)

consultations approfondies, il a été possible de parvenir à une série d'accords qui ont permis de sortir de l'impasse dans laquelle, depuis près de deux ans, piétinait et a fini par s'enliser le processus diplomatique. Nous sommes également heureux de constater que ces négociations diplomatiques ont été appuyées par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ainsi que par le Gouvernement de l'Union soviétique.

Cependant, une volonté politique plus ferme doit être manifestée pour résoudre la crise dans laquelle ce pays est plongé. Malgré les critiques formulées par certains milieux à l'encontre de l'Organisation des Nations Unies, cette organisation fournit sans aucun doute l'instrument le plus apte à régler les problèmes de cette nature. Nous devrions encourager, par conséquent, le Secrétaire général dans ses efforts. Ma délégation votera, comme par le passé, pour le projet de résolution figurant au document A/41/L.12.

M. MAHBUBANI (Singapour) (interprétation de l'anglais) : En préparant notre déclaration pour ce débat, nous nous sommes heurtés à un problème qui a été également, je suppose, celui d'autres petites délégations. Les petites délégations, telles que celle de Singapour, s'inspirent des documents préparés par les Nations Unies. Nous n'avons pas les ressources nécessaires pour faire des recherches approfondies et par conséquent nous avons recours aux documents des Nations Unies. Nous estimons qu'ils font foi. Cependant, après avoir lu les documents relatifs à l'Afghanistan, nous étions perplexes.

Tout d'abord, nous avons lu très attentivement le rapport du Secrétaire général du 18 septembre 1986 qui figure au document A/41/619. Nous avons été particulièrement encouragés de lire au paragraphe 12 du rapport, qu' :

"il n'y a pas de doute que des progrès tangibles ont été réalisés au cours de l'année écoulée. On a écarté les questions de procédure, de manière à traiter de tous les problèmes de fond. Les quatre instruments, dans lesquels sera consigné le règlement, sont virtuellement complets." (A/41/616, par. 12)

M. Mahbubani (Singapour)

Cependant, le rapport déclare également que sur la principale question en suspens - le calendrier et les modalités de retrait des troupes - il existe encore un grand écart entre les positions des deux parties. A la lecture du rapport, on a l'impression qu'on est sur le point de réaliser un règlement politique en Afghanistan.

Cependant, si nous passons à un autre document des Nations Unies - E/CN.4/1986/24 en date du 17 février 1986 - nous devenons un peu perplexes. C'est le rapport du Rapporteur spécial, M. Felix Ermacora, sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, préparé en conformité avec la résolution 1985/38 de la Commission des droits de l'homme. C'est probablement l'un des documents les plus pénibles qu'aient publiés les Nations Unies, car il décrit avec des détails saisissants les souffrances continues du peuple afghan qui, même au cours des 12 derniers mois, alors que des négociations politiques se déroulaient, ont encore augmenté. En fait, à en croire le rapport, rien n'indique que la guerre en Afghanistan diminue. Le rapport laisse entendre que l'armée d'occupation soviétique, peut-être en désespoir de cause, a recouru à des mesures plus brutales.

Dans son rapport, M. Felix Ermacora, notant que le conflit armé en Afghanistan entre maintenant dans sa septième année, déclare que :

"... des éléments nouveaux dans la situation des droits de l'homme se sont produits pendant la sixième année du conflit et doivent être pris en considération dans son rapport."

Parmi les nouveaux éléments qu'il identifie figurent le maintien du flux des réfugiés, les modifications de la composition démographique du pays et la brutalité des opérations militaires. Il donne également des preuves détaillées de la façon dont tous les grands pactes et conventions internationaux ont été violés en Afghanistan. Ces pactes et conventions sont énumérés au paragraphe 27 du rapport.

A bien des égards, il est impossible de résumer le rapport de M. Ermacora sans se montrer injuste à son égard, j'invite donc instamment tous les Membres des Nations Unies à l'étudier avec soin, car c'est le résultat d'une recherche laborieuse et d'une étude d'un érudit indépendant et objectif. Il nous dit par exemple que depuis l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan en décembre 1979, un tiers de la population a fui le pays. Face à cette émigration massive de réfugiés, pouvons-nous continuer de croire que l'invasion de l'Afghanistan était "une libération"?

M. Mahbubani (Singapour)

La véritable force du rapport de M. Ermacora se trouve dans les détails qu'il fournit. Il, note, par exemple que dans une seule prison, la prison Pol-i-Charkhi, 30 ou 40 personnes ont été exécutées tous les jours ou tous les trois jours dans la cour de la prison. Plus terrifiants encore sont les rapports sur la torture. M. Ermacora remarque que pour la première fois depuis le début de son mandat il a pu interviewer des femmes qui avaient été torturées par des officiers Khad au cours de leur interrogatoire. Il note, et c'est probablement le passage le plus pénible du rapport :

"... Elles ont fait état de plusieurs formes graves de torture : aiguilles enfoncées dans les doigts, privation de sommeil, brûlures de cigarette aux lèvres, pendants par les cheveux pendant de longues périodes, tortures psychologiques - on leur annonçait par exemple que des proches avaient été exécutés (ce qui se révélait faux par la suite) ou que leurs enfants avaient été envoyés au loin."

Le Rapporteur spécial fait remarquer qu'il aurait eu tendance à croire que ces récits étaient exagérés s'il n'avait été en mesure d'en vérifier lui-même l'exactitude.

De plus, du fait que le régime de Kaboul n'a pu se gagner l'appui populaire, l'âge de la conscription des enfants a été abaissé à 15 ans. En même temps, les enfants afghans, entre 8 et 12 ans, ont été envoyés à l'étranger par la force pour y recevoir - et je cite le rapport du M. Ermacora :

"une introduction générale au marxisme-léninisme, des cours de russe et de musique et, d'après certains témoins, une formation aux techniques de la propagande."

Il estime que quelque 15 000 enfants ont été envoyés à l'étranger. Cependant, et par une cruelle ironie, ces enfants afghans sont peut-être ceux qui ont le plus de chance, car ceux qui sont restés dans le pays, surtout ceux qui vivent dans les campagnes, ont souffert des bombardements, des tirs d'artillerie et des assassinats de masse. M. Ermacora a pu voir des enfants blessés et s'entretenir avec eux. Leurs blessures avaient été causées par des mines antipersonnel et des jouets piégés. Il en conclut que le conflit a été caractérisé par des brutalités systématiques en 1985".

Le Professeur souligne que depuis son dernier rapport, il "a reçu de nouvelles informations sur les actes de brutalité commis par les troupes, et que, selon des témoins, les troupes étrangères sont responsables

M. Mahbubani (Singapour)

de cette brutalité, qui est très courante dans les opérations militaires dans différentes provinces."

J'ai cité longuement et avec force détails le rapport de M. Ermacora parce que nous devons nous inspirer non seulement de ce que disent les gouvernements mais également de ce qu'ils font. Les actes, croyons-nous, comptent plus que les paroles.

Nous sommes heureux de remarquer que ce point spécifique a été approuvé par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. Gorbatchev, qui, l'année dernière, dans une interview accordée à Time Magazine, le 9 septembre 1985, disait :

"Il ne devrait pas y avoir de différence entre les actes et les paroles. Les actes doivent être conformes aux paroles."

Il a réaffirmé ce point crucial dans la déclaration qu'il a faite à Vladivostok, le 28 juillet 1986, déclaration importante qui a été lue avec un vif intérêt dans toutes les capitales d'Asie. Il y a fait certaines remarques concluantes sur l'Afghanistan. Il a dit :

"En conclusion, à propos de l'Afghanistan, il a été déclaré à la tribune du XXVIIe Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique que nous sommes prêts à rapatrier les troupes soviétiques stationnées en Afghanistan à la requête de son gouvernement. Comme vous le savez, le Parti respecte maintenant fermement le principe selon lequel les paroles doivent être suivies par des actes."

Cette déclaration selon laquelle les paroles doivent être suivies par des actes est encourageante. Nous sommes également heureux d'apprendre que certaines unités des forces armées soviétiques rentreront dans leurs foyers avant la fin 1986. Cependant, nous sommes également troublés par des rapports selon lesquels le retrait de ces troupes ne serait qu'une partie d'un processus occulte de roulement. Ce qu'il faut en Afghanistan, c'est un processus de vérification internationale de la situation. Jusqu'ici, même M. Ermacora s'est vu refuser l'entrée pour étudier la situation en Afghanistan.

M. Mahbubani (Singapour)

Nous sommes également troublés par l'affirmation de M. Gorbatchev dans sa déclaration selon laquelle les troupes soviétiques stationnées en Afghanistan ne rentreraient qu'à la requête "du gouvernement afghan". De quel gouvernement afghan s'agit-il? C'est là une question critique, car la seule explication donnée par l'Union soviétique à sa présence en Afghanistan est qu'elle y est entrée le 24 décembre 1979 à la demande du Gouvernement de l'Afghanistan et en vertu d'un traité d'amitié, de coopération et de bon voisinage conclu en 1978 entre l'Afghanistan et l'Union soviétique.

La question critique est de savoir qui a adressé cette invitation au nom du Gouvernement de l'Afghanistan. Ce ne peut pas être le Président Hafizullah Amin, alors Président et Chef du Gouvernement d'Afghanistan, car il a été tué par les troupes soviétiques le 27 décembre, trois jours après les débuts de l'invasion soviétique. Est-ce que l'invitation émanait de M. Babrak Karmal? Le fait est que le 24 décembre 1979, Babrak Karmal n'était même pas membre du Gouvernement de l'Afghanistan et n'avait donc aucune autorité pour agir en son nom. De plus il vivait alors en exil en Europe orientale. Il a été ramené à Kaboul et installé à la présidence par l'Union soviétique, le 27 décembre, lorsque Hafizullah Amin a été tué.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à la même situation. Etant donné que le régime de Kaboul est sous le contrôle total de l'Union soviétique depuis 1979, comment peut-il demander le retrait des troupes soviétiques? Connaissant le sort infligé au Président Hafizulla Amin lorsqu'il a soulevé la colère du Gouvernement soviétique, tout régime à Kaboul aurait-il la témérité de demander ce retrait? Est-ce concevable?

C'est la raison pour laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies se réunit tous les ans pour discuter la situation en Afghanistan. Aussi longtemps que le peuple afghan sera privé de la possibilité d'exprimer librement ses vœux, nous, membres de la communauté internationale, avons l'obligation morale de le défendre et d'exiger que toutes les forces soviétiques quittent l'Afghanistan et mettent fin à ce carnage brutal qui a engendré tant de misère, de destruction et de souffrances.

Cependant, le peuple afghan n'est pas le seul à avoir souffert de ce conflit tragique. L'Union soviétique a également payé très cher son action en Afghanistan, et ce de différentes façons. Premièrement, elle a été coûteuse pour le moral de

M. Mahbubani (Singapour)

l'Armée rouge. De temps en temps, nous entendons dire que les soldats soviétiques désertent et rejoignent les Moudjahidin parce qu'ils refusent de combattre dans une guerre injuste. Deuxièmement la guerre en Afghanistan de toute évidence a été coûteuse pour l'Union soviétique du point de vue économique. Troisièmement, elle a été coûteuse du fait qu'elle a nuit aux relations entre l'Union soviétique et les pays non alignés auxquels l'Union soviétique attache traditionnellement une grande importance. L'immense majorité des pays non alignés ont condamné l'intervention soviétique en Afghanistan et ils ont dernièrement réitéré cette condamnation au Sommet de Harare. Ils ont également appuyé les résolutions des Nations Unies sur l'Afghanistan. Quatrièmement, elle a été coûteuse du point de vue des relations avec les pays islamiques et, cinquièmement, et peut-être d'une façon plus cruciale, elle a été coûteuse pour la réputation et le prestige de l'Union soviétique. Le monde entier reconnaît depuis longtemps que l'Union soviétique est une superpuissance, mais après son invasion de l'Afghanistan, nous ne pouvons pas la qualifier de "grande" puissance.

Pour ces raisons, nous croyons qu'il va de l'intérêt de l'Union soviétique elles-même et de celui du peuple afghan que les troupes soviétiques soient retirées de l'Afghanistan. Ce retrait rétablirait le prestige soviétique dans le monde entier. Sur le plan interne, en l'Union soviétique même, on nous dit que la société soviétique a été démoralisée par cette guerre, car le nombre de victimes qui sont rapatriées ne cesse d'augmenter. Nous notons que la presse de l'Union soviétique a cessé de décrire les soldats soviétiques comme des êtres dévoués qui apportent une assistance purement humanitaire en Afghanistan. Aujourd'hui, la presse soviétique reconnaît que de rudes combats et des batailles rangées sont livrés en Afghanistan. L'Union soviétique a également reconnu officiellement pour la première fois que les pertes soviétiques augmentent.

Inévitablement, comme des milliers de jeunes Soviétiques ont été blessés et tués, les étudiants de la troisième année en Union soviétique ont commencé à échanger leurs impressions sur les moyens de se soustraire à la conscription, et les mères parlent ouvertement de leurs craintes. Tout le monde essaie d'échapper à la conscription. Ceci a été confirmé dans un reportage du journal militaire soviétique, l'Etoile rouge, qui admettait le 11 juillet 1986 qu'un certain nombre de hauts fonctionnaires du district militaire d'Uzbekistan avaient essayé

M. Mahbubani (Singapour)

d'empêcher la conscription de leurs enfants. Manifestement, la guerre est impopulaire, même parmi les hauts fonctionnaires de l'Union soviétique.

Entre-temps, les forces armées du régime de Kaboul, prosoviétiques avant l'invasion soviétique du pays en 1979, ont progressivement perdu leurs illusions. Cette armée qui était de 90 000 soldats n'en compte plus que 30 000. La collaboration entre cette armée et la résistance Moudjahidin est devenue telle qu'on rapporte que l'état major soviétique à Kaboul ne donne à l'armée afghane que quatre heures de préavis avant les mouvements de troupes pour empêcher que cette information ne soit divulguée au profit des forces de résistance afghanes. Après sept ans d'expérience, l'Union soviétique devrait être maintenant convaincue qu'une victoire militaire en Afghanistan est impossible. Même la politique de la terre brûlée de ces dernières années n'a pu étouffer l'esprit combattif des forces de résistance afghanes.

Si j'ai parlé si longuement de la situation en Afghanistan, c'est dans l'espoir de persuader l'Union soviétique qu'il n'est pas de son intérêt de prolonger son séjour dans ce pays. Les peuples soviétique et afghan ont souffert de cette guerre tragique, et l'heure est venue de dire trop c'est trop.

En attendant la fin de cette guerre, les pays d'Asie ne peuvent pas accepter les déclarations de l'Union soviétique selon laquelle ce pays est prêt à collaborer avec toutes les nations de l'Asie et du Pacifique, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, pour citer la déclaration de Vladivostock encore une fois. Nous sommes d'accord avec M. Gorbatchev qui a dit dans sa déclaration :

"Aujourd'hui, plus que jamais, il est important de mobiliser le potentiel de bon sens existant dans le monde, l'association de la raison, afin d'arrêter le glissement vers la catastrophe."

Et nous croyons que ce processus de "mobilisation du potentiel de bon sens" dans le monde doit commencer en Afghanistan.

Enfin, nous avons certes une obligation morale à l'égard du peuple afghan, mais les Etats Membres des Nations Unies ont également l'obligation de défendre certains principes de base du droit international. La question de l'Afghanistan, après tout, est le seul exemple contemporain d'une petite nation qui souffre de l'invasion et de l'occupation d'une superpuissance voisine. Ceci, en soi, est un fait historique remarquable. Quand on songe que dans toute l'histoire de l'homme,

M. Mahbubani (Singapour)

à mesure que les nations gagnaient en puissance, elles devenaient presque inévitablement des empires. Aujourd'hui, avec l'avènement des Nations Unies et l'acceptation par 159 Etats Membres de la Charte des Nations Unies qui a décrété le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres, la communauté internationale ne permet plus à aucune nation, quelle que soit sa puissance ou sa force, d'envahir ou d'occuper son voisin - droit que les superpuissances du passé s'étaient arrogé. Si les Nations Unies ne peuvent mettre un terme à l'invasion et à l'occupation de l'Afghanistan, elles ne feront que renverser le cours de l'histoire. Donc, tous les Etats Membres des Nations Unies, surtout les petits Etats, ont un intérêt puissant en jeu dans le résultat des efforts des Nations Unies pour libérer l'Afghanistan.

M. Mahbubani (Singapour)

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui a été élaboré avec soin et modération afin de fournir à l'Union soviétique une issue diplomatique à la situation de l'Afghanistan. Il comprend uniquement des éléments qui se fondent sur des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. En effet, il demande le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan; il demande la restauration de l'indépendance afghane; il réaffirme le droit du peuple afghan de décider lui-même de son propre avenir; et il garantit le droit des réfugiés de retourner dans leurs foyers. Enfin, il renouvelle le mandat du Secrétaire général et de son représentant spécial, qui doivent poursuivre leurs efforts constructifs afin d'aboutir à une solution du problème de l'Afghanistan.

Nous espérons qu'un plus grand nombre de nations voteront en faveur du projet de résolution cette année. En effet, plus grande est la marge de vote sur ce projet de résolution, plus probable est-il que l'Afghanistan recouvrera sa liberté et son indépendance et plus grandes sont nos chances d'avoir au cours des 40 années à venir un monde plus sûr pour les petites nations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée vient d'entendre le dernier orateur sur le point 26 de l'ordre du jour.

Je donnerai maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote. Je voudrais rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée des explications de vote est limitée à 10 minutes et que les délégués doivent faire ces interventions de leur place.

M. OUEDRAOGO (Burkina Faso) : Depuis 1980, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une série de résolutions dans le double dessein de trouver une solution juste aux problèmes qui entourent la République démocratique d'Afghanistan, ainsi qu'à la répercussion de ceux-ci sur le processus socio-politique en cours à l'intérieur de ce pays Membre de notre organisation. Telle a été notre compréhension de la question et après que la révolution démocratique et populaire dans mon pays eut définitivement rompu avec le passé réactionnaire de l'ex-Haute Volta, le Burkina Faso continua de donner son aval aux résolutions 38/29 du 23 novembre 1983, 39/13 du 15 novembre 1984 et 40/12 du 13 novembre 1985 de l'Assemblée, toutes relatives à la question. Telle fut également notre préoccupation première à tous les fora où mon pays est partie, notamment au sein

M. Ouedraogo (Burkina Faso)

du Mouvement des non-alignés et au sein de la Conférence islamique. Mon pays reste fidèle à cette quête de justice, seule base valable de relations viables entre les nations.

Les autorités compétentes de Kaboul, de même que toutes les parties véritablement animées de bonne volonté, ont oeuvré à souhait, au cours de cette année 1986, afin que revienne, au plus tôt, la paix dans ce pays et autour, une paix dont a tant besoin le digne peuple en marche d'Afghanistan, qui, malgré les vicissitudes, est en train de poser avec succès les bases qui lui permettront, nous en sommes convaincus, d'assumer en toute responsabilité son destin national.

Il s'avère pourtant que le projet de résolution A/41/L.12, tant dans sa lettre que dans son esprit, ne nous semble pas apprécier adéquatement les progrès réalisés dans le sens d'une solution juste et définitive à la question en débat, et ce dans la mesure où il ne fait pas état des progrès réalisés. Ces progrès, au demeurant, ont connu leur juste évaluation, à notre avis, par le Secrétaire général de l'ONU qui s'est fait un devoir de les mettre bien en relief dans son rapport A/41/619.

La délégation du Burkina Faso estime dès lors que le projet de résolution qui nous est proposé consacre l'omission, sinon la négation, de faits réels patents qui constituent un pas en avant d'importance.

En outre, le même projet de résolution passe sous silence les bonnes dispositions et le geste concret de bonne volonté manifestés par la plus haute autorité de l'URSS le 28 juillet 1986.

Le Gouvernement révolutionnaire du Burkina Faso s'exprimera en conséquence : mon pays votera contre le projet A/41/L.12.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation votera en faveur du projet de résolution A/41/L.12. Cependant, je me trouve dans l'obligation d'apporter certaines précisions concernant la teneur globale de ce texte compte tenu de la réalité de l'invasion de l'Afghanistan, question dont le projet de résolution entend traiter.

La tragédie constituée par l'invasion de l'Afghanistan par les forces soviétiques ne constitue pas seulement une violation de toutes les normes du droit international et une violation flagrante des droits du peuple musulman de l'Afghanistan à la souveraineté et à l'autodétermination, mais un acte d'agression d'un territoire et d'un peuple islamiques et, en tant que tel, une atteinte à l'Islam et au monde musulman dans son ensemble. Le peuple afghan, victime d'une agression armée étrangère, représente une partie importante et respectée du monde musulman et ceux qui tiennent à affirmer leur respect à l'égard de l'Islam et à maintenir des relations amicales avec la famille des nations musulmanes ne doivent pas oublier que toute invasion militaire d'une partie du monde musulman équivaut à une attaque lancée contre le monde islamique tout entier et contre l'Islam lui-même. Le projet de résolution omet de prendre dûment en compte cet aspect de l'invasion de l'Afghanistan.

L'Iran et l'Afghanistan, deux nations musulmanes, ont un patrimoine linguistique, culturel et religieux commun qui constitue un lien permanent et indéfectible entre ces deux nations. C'est pourquoi l'invasion de l'Afghanistan atteint durement et profondément le Gouvernement et le peuple de la République islamique d'Iran et ne saurait trouver, à leurs yeux, aucune excuse. Nous ne pouvons donc pas être tout à fait satisfaits d'un projet de résolution qui ne cite pas nommément l'agresseur et qui ne mentionne pas explicitement que la souveraineté et l'indépendance du peuple d'Afghanistan ont été littéralement violées.

L'occupation étrangère de l'Afghanistan a provoqué le déplacement de près de 5 millions de personnes - soit près du cinquième de la population globale de ce pays. Environ 2 millions d'entre elles ont trouvé refuge dans la République islamique d'Iran et le reste au Pakistan. Le peuple musulman de l'Iran, malgré le lourd fardeau imposé par la guerre, se trouve honoré et estime de son devoir d'accueillir ses frères et soeurs afghans et de partager avec eux ce que la providence leur a dispensé. Cependant, la lourde charge imposée à notre économie

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

ravagée par la guerre mérite l'attention de la communauté internationale. Le problème fondamental est que les "affaires intérieures de l'Afghanistan" ne semblent pas tellement "intérieures"; les conséquences de cette affaire qualifiée d'intérieure sont supportées par d'autres nations. Et cela parce que le prétendu régime démocratique d'Afghanistan ne représente que des forces extérieures sans les armes desquelles il ne saurait se maintenir et qui sont prêtes à exterminer encore des centaines de milliers d'Afghans afin de permettre à ce régime non souhaité de se maintenir malgré sa fragilité.

Afin de légitimer cette intervention militaire étrangère, il est souvent avancé que la présence non voulue des forces soviétiques sur la terre de l'Afghanistan est le résultat d'une requête officielle du Gouvernement de la République démocratique de l'Afghanistan. Les faits concernant la légitimité de l'actuel régime en Afghanistan se passent de tout commentaire. La population globale de ce pays - avant que près d'un million de citoyens afghans aient été exterminés par les envahisseurs - était estimée à 15 millions de personnes. Cinq millions d'entre elles se trouvent au Pakistan et en Iran et environ 1 million dans d'autres pays. Ainsi, si l'on retranche 7 millions de 15 millions, cela signifie qu'il reste environ 8 millions d'Afghans à l'intérieur du pays qui luttent actuellement contre le régime fantoche. La résistance a pris une telle ampleur qu'outre l'armée locale, plus de 100 000 soldats étrangers bien équipés sont requis afin de maintenir le régime. Cela signifie que ce régime représente uniquement la junte militaire et les forces étrangères entrées dans le pays pour l'appuyer, contre la volonté du peuple afghan.

En tout état de cause, ceux qui ne peuvent gouverner sans l'appui des forces armées étrangères ne peuvent pas prétendre à la légitimité et l'argument utilisé par un régime non légitime pour faire appel à un contingent militaire n'a aucune valeur.

A nos yeux, rien ne justifie que le sol de l'Afghanistan devienne le champ de bataille de forces étrangères contre le peuple afghan, alors même qu'une grande partie de ce peuple est réfugiée dans d'autres pays.

Selon la République islamique d'Iran, la seule solution politique possible au problème de l'Afghanistan est le retrait immédiat et inconditionnel des forces militaires soviétiques de l'Afghanistan - qui, en fait, est de l'intérêt même de

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

l'Union soviétique -, le retour volontaire et dans l'honneur des réfugiés afghans dans leurs foyers et, enfin, la reconnaissance du droit inaliénable du peuple afghan à la souveraineté et à l'autodétermination. Nous prenons acte des gestes positifs concernant le retrait de forces de l'Afghanistan - dans la mesure où ces gestes sont sincères et authentiques.

Nous pensons donc que tous les entretiens d'où le peuple d'Afghanistan, principale partie aux négociations, est absent sont inutiles.

Le représentant du régime actuel afghan parle souvent de négociations directes et immédiates et - ce qui est surprenant - les Moudjahidin afghans, partie authentique aux négociations, demandent également instamment la même chose. Donc, si la bonne volonté l'emporte, des négociations réelles et constructives peuvent commencer sans plus tarder. Mais les entretiens actuels de Genève - malgré tout le crédit que nous apportons aux initiatives du Secrétaire général des Nations Unies et malgré la bonne volonté et les efforts louables de son représentant personnel - aussi fructueux puissent-ils paraître, sont dénués de valeur en raison de l'absence du peuple afghan.

Bien que ma délégation votera en faveur du projet de résolution actuellement à l'étude, je tiens à exprimer les réserves de la République islamique d'Iran à l'égard de certains éléments du préambule et du dispositif du projet à la lumière des observations que je viens de présenter.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

La position de la République islamique d'Iran, s'agissant de l'invasion de l'Afghanistan, reste une position de principe, aussi demandons-nous à ce titre un régime indépendant et non aligné pour l'Afghanistan, représentatif du peuple afghan musulman et absolument indépendant de toute coercition et intervention étrangères. Ainsi, l'autre puissance arrogante ne pourra pas non plus ambitionner d'imposer un régime pro-impérialiste en Afghanistan, ni d'intervenir de quelque façon dans les affaires de l'Afghanistan et du peuple afghan. Nous nous opposons fermement et sans réserves à cette intervention et à cette ingérence, que nous condamnons fermement. Nous souhaitons indépendance et bonheur à nos frères et nos soeurs musulmans d'Afghanistan et du reste du monde musulman.

M. BRANCO (Sao Tomé-et-Principe) (interprétation de l'anglais) : Depuis de nombreuses années, ma délégation a choisi de s'abstenir ou de ne pas participer lors du vote sur les points de l'ordre du jour relatifs à la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Nous avons maintenu cette position car nous pensons que le problème est complexe; nous n'avons pas voulu être impliqués dans un conflit qui est devenu l'objet d'un affrontement entre l'Est et l'Ouest, ou, en tout cas, qui est perçu comme tel.

Sao Tomé-et-Principe est un petit pays non aligné en développement, fermement attaché aux principes de la non-intervention et du respect et de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats. Nous sommes convaincus que tous les Etats ont le droit de choisir librement leur système politique, économique et social ainsi que leurs amis, sans ingérence extérieure. Il est également clair pour nous qu'il existe plusieurs sources d'ingérence extérieure en ce qui concerne la situation en Afghanistan.

Nous avons suivi les efforts et les initiatives du Secrétaire général et de son représentant spécial. Bien que la paix ne soit pas en vue, le rapport annuel du Secrétaire général contient un certain nombre d'éléments qui nous donnent des raisons d'espérer que l'on continuera de faire des progrès dans les négociations complexes visant à trouver une solution pacifique au problème. Ce fait est sans aucun doute encourageant et nous pensons, par conséquent, que la mission de bons offices du Secrétaire général devrait être appuyée par tous les Etats Membres.

C'est pour cette raison et parce que le projet de résolution A/41/L.12 renferme un certain nombre d'éléments importants - tels que la réaffirmation du

M. Branco (Sao Tomé-et-Principe)

principe de la non-intervention et du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats - que nous estimons être d'une importance fondamentale pour une solution pacifique, que ma délégation votera pour le projet de résolution.

M. ZARIF (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la République démocratique d'Afghanistan s'est toujours opposée catégoriquement à l'inscription de la question artificielle de l'Afghanistan à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et a donc toujours refusé fermement de discuter de ses affaires intérieures au sein de cette Assemblée, comme de toute autre instance internationale.

Nous tenons à souligner que la présentation du projet de résolution A/41/L.12 est une violation grossière de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, carrément une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan.

Les véritables instigateurs du débat et du projet de résolution se sont arrogé le droit de conseiller le peuple afghan sur le type de système socio-économique et politique qu'il devrait adopter. Nous tenons à souligner que le peuple afghan a déjà choisi sa voie et que rien ne le dissuadera de continuer de la suivre. Malgré la guerre impérialiste, hégémoniste et réactionnaire non déclarée menée pour contrer la révolution de notre peuple, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, avec l'appui et le soutien résolu du peuple afghan, a continué à mettre en oeuvre, avec une détermination inébranlable, un programme complet de réformes sociales et économiques qui répond aux intérêts de la majorité écrasante de notre peuple fier et noble.

Le projet de résolution mentionne également les prétendus réfugiés. Afin de donner un tour particulièrement dramatique et sentimental à la question, les autorités pakistanaises ont fourni, de façon délibérée et irresponsable, des chiffres qui sont sensiblement différents du nombre véritable des réfugiés. Il y a naturellement une autre raison à cette exagération et à ce gonflement considérable des chiffres : la volonté d'empocher les centaines de millions de dollars envoyés par les gouvernements et les organismes de secours internationaux au titre de l'aide aux réfugiés. Les révélations faites par l'Organisation des Nations Unies et d'autres sources corroborent parfaitement ce que nous avons dit au cours des

M. Zarif (Afghanistan)

dernières années à propos des cas de double enregistrement, des enregistrements excessifs, de la fraude et de la prévarication ainsi que de l'enregistrement comme réfugiés d'un grand nombre de nomades afghans et d'habitants de la région.

En ce qui concerne les véritables réfugiés, une amnistie générale a déjà été proclamée pour tous les Afghans vivant temporairement à l'étranger. Ceci a été rappelé récemment par les plus hautes autorités afghanes. Il est toutefois regrettable que le Pakistan se soit employé de toutes ses forces à empêcher que cette déclaration soit portée à la connaissance des réfugiés vivant au Pakistan. Mais, malgré les obstacles placés délibérément par le Pakistan, aidé en cela par des contre-révolutionnaires, plusieurs milliers de ces Afghans sont déjà retournés dans leur patrie.

On fait aussi référence dans le projet de résolution au "retrait des troupes étrangères d'Afghanistan" (par. 3). Nous tenons à dire, haut et fort, que le contingent militaire soviétique limité se trouve en Afghanistan à la demande expresse et conformément aux vœux du gouvernement légal et légitime du pays. Ce contingent a été invité aux seules fins d'aider le peuple afghan et ses forces armées à repousser une agression armée venant de l'extérieur. Les raisons pour lesquelles ce contingent a été invité dans notre pays, non seulement sont toujours valables, mais sont devenues plus fortes encore du fait de l'escalade rapide et constante de la guerre non déclarée et parce qu'il n'y a aucun espoir réaliste de voir s'améliorer la situation. Le fossé existant entre les paroles et les actes du Pakistan et de ses maîtres impérialistes et hégémonistes apparaît clairement puisque l'on constate que des quantités encore plus importantes d'armes et d'équipements de plus en plus sophistiqués parviennent aux bandes de contre-révolutionnaires criminels installés au Pakistan. Il y a aujourd'hui plus de 120 camps d'entraînement de mercenaires au Pakistan, et huit centres d'entraînement de guérilleros ont également été créés dans la province chinoise du Sinkiang. De plus, des groupes sélectionnés de bandits contre-révolutionnaires sont actuellement entraînés dans des bases militaires situées sur le territoire des Etats-Unis. En entraînant ainsi un grand nombre de terroristes et d'assassins et en leur fournissant les armes les plus modernes, les ennemis de notre révolution s'efforcent de rendre plus difficile encore le renversement du tour dangereux que prennent actuellement les événements, ce qui prolonge l'effusion de sang et retarde la solution négociée de la situation qui prévaut autour de l'Afghanistan.

M. Zarif (Afghanistan)

Dans le projet de résolution, on mentionne sans conviction le processus de négociation entre l'Afghanistan et le Pakistan par l'entremise du représentant du Secrétaire général. On ne peut pas manquer de constater la contradiction flagrante entre, d'une part, le sérieux et la nécessité impérieuse de ces négociations et, d'autre part, le caractère hypocrite de l'exercice qui est actuellement imposé à l'Assemblée générale. Le bon sens et la sagesse exigent impérieusement, si l'on souhaite que les négociations soient couronnées de succès, que soit créé un climat de confiance entre les parties à la négociation. Nous pensons qu'aucun pas n'a été accompli vers la création de ce climat du fait des allégations calomnieuses et malveillantes qui ont caractérisé le débat sur la question. Toutes les délégations réalistes et raisonnables conviendront que le débat et le projet de résolution auront des conséquences néfastes et dangereuses sur l'avenir des négociations.

M. Zarif (Afghanistan)

Pour ces raisons, et conformément à sa position de principe, la délégation de la République démocratique d'Afghanistan repousse fermement le projet de résolution et votera contre. Même si ce projet est adopté, la résolution n'aura aucune validité morale ou juridique et ne contraindra en rien le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan. Il est clair qu'un projet de résolution aussi partial et aussi irréaliste ne peut aboutir à aucune solution acceptable ou viable. La seule voie correcte de recherche d'une solution est la voie des négociations bilatérales directes qui a été proposée par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan dans ses propositions bien connues de mai 1980 et d'août 1981. Si le Pakistan et ses mentors sont honnêtes et sincères lorsqu'ils prétendent vouloir trouver une solution, alors le genre d'exercice inutile et néfaste auquel on se livre à la présente session de l'Assemblée doit être abandonné une fois pour toutes.

La communauté internationale doit exercer une pression morale sur le Pakistan et sur ses mentors afin qu'ils adoptent une attitude constructive et sérieuse et procèdent à des négociations directes qui constituent la voie la plus logique et la plus rapide permettant d'aboutir à une solution.

L'avenir déterminera qui est en faveur d'une solution politique négociée et qui empêche une telle solution en esquivant les négociations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant procéder au vote et prendre une décision sur le projet de résolution A/41/L.12.

Le rapport de la Cinquième Commission relatif aux incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme figure sous la cote A/41/792. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Albanie, Allemagne, République fédérale d',
Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie,
Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique,
Belize, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi
Darussalam, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie,
Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti,
Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur,
Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Gabon, Gambie,

Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Afghanistan, Angola, Bulgarie, Burkina Faso, Cuba, Ethiopie, Hongrie, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Mongolie, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen démocratique.

S'abstiennent : Algérie, Bénin, Cap-Vert, Chypre, Congo, Finlande, Inde, Iraq, Mali, Nicaragua, Ouganda.

Par 122 voix contre 20, avec 11 abstentions, le projet de résolution A/41/L.12 est adopté (résolution 41/33).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote après le vote.

M. MOYA PALENCIA (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Le principe de l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat quel qu'il soit est un principe fondamental qui figure au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et représente un principe de droit international coutumier qui ne peut pas faire l'objet d'interprétations unilatérales ou d'exception pour des raisons conjoncturelles. Ce principe a toujours été défendu avec fermeté par le Mexique dans toutes les instances comme étant la base d'une coexistence civilisée et pacifique parce qu'elle est indissolublement liée à deux principes corrélatifs que notre pays a contribué à introduire dans le droit international positif, à

M. Moya Palencia (Mexique)

savoir le respect de l'autodétermination des peuples et le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

A maintes reprises, le Mexique a désavoué sans ambiguïté les occupations territoriales illégales, les actes d'agression, les tentatives de déstabilisation et l'appui, déclaré ou non, à des groupes qui cherchent à renverser les gouvernements constitués légitimement. Depuis décembre 1979, nous avons réaffirmé ce principe à propos de la présence de troupes étrangères sur le territoire de l'Afghanistan et, au mois de janvier suivant, devant l'absence de décision concrète de la part du Conseil de sécurité, le Gouvernement du Mexique a proposé, sur la base de la résolution 377 (V), de convoquer ce qui a été la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale afin d'examiner la question qui nous retient à nouveau sept ans après. Depuis cette date, nous avons voté pour les résolutions adoptées par l'Assemblée.

Malgré les appels contenus dans les résolutions déjà adoptées, les troupes étrangères ne se sont pas encore retirées du territoire afghan, pas plus qu'il n'a été possible au peuple d'exercer librement et pleinement son droit de choisir son mode de gouvernement et son système politique, social et économique, sans intervention étrangère de quelque nature que ce soit. Les efforts diplomatiques qui ont été déployés par le Secrétaire général et par son représentant personnel ne permettent pas d'envisager une solution globale du problème et les négociations sont actuellement dans l'impasse. Par ailleurs, nous regrettons les souffrances d'un nombre considérable de réfugiés.

Le Gouvernement du Mexique a pris note de l'annonce du retrait de certains détachements étrangers du territoire afghan et il formule le voeu que ce processus s'accélère jusqu'au retrait complet de ces troupes.

La situation en Afghanistan, de même que dans d'autres régions du monde où la paix est actuellement menacée, nous donne l'exemple d'un conflit régional qui doit être réglé conformément au droit international et par des moyens pacifiques. Les Nations Unies doivent continuer à réagir avec fermeté et imagination afin d'établir, dans ce cas comme dans d'autres, les fondements d'un équilibre entre les Etats de la région afin d'y éviter toute escalade militaire.

Fidèle aux principes consignés dans la Charte et à la politique étrangère du Mexique, ma délégation appuie résolument le projet de résolution A/41/L.12 et

M. Moya Palencia (Mexique)

espère que le problème de l'Afghanistan pourra se résoudre rapidement et de façon pacifique, afin de préserver l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de ce pays et afin que son peuple puisse librement exercer son droit à l'autodétermination.

Mme CARRASCO (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation a fermement défendu le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, dont l'application permettrait une meilleure coexistence entre les Etats, et notre délégation a condamné à maintes reprises toute violation de ce principe où qu'elle se produise.

Ma délégation souhaite également apporter son soutien au Secrétaire général dans les efforts inlassables qu'il déploie pour parvenir à une solution politique de la situation en Afghanistan et dont il fait part dans son rapport A/41/619. Dans ce rapport, il signale qu'au cours de l'année écoulée, des progrès tangibles ont été réalisés et qu'on a écarté les questions de procédure de manière à traiter de tous les problèmes de fond. Cela nous montre que les parties font preuve de bonne volonté et souhaitent voir s'accélérer le processus diplomatique.

Pour toutes ces raisons, ma délégation appuie la résolution A/41/L.12, qui invite les gouvernements directement intéressés à poursuivre leurs efforts.

M. SERGIWA (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation a voté contre le projet de résolution (A/41/L.12) parce que nous pensons qu'elle ne contribuera pas à la résolution du problème afghan.

Mon pays réitère son soutien à l'indépendance et à la souveraineté de l'Afghanistan ainsi qu'à son caractère non aligné et islamique. Ma délégation croit que ce problème ne doit pas être utilisé dans le combat qui oppose les deux superpuissances. Le problème afghan devrait être traité à l'intérieur de l'Afghanistan, de telle façon que l'occasion soit donnée au peuple afghan de déterminer lui-même son destin et son système politique, en conformité avec sa libre volonté, sans aucune intervention étrangère ou pression quelle qu'elle soit, et sans permettre aux forces impérialistes de continuer à entretenir une situation tendue dans la région pour réaliser leurs objectifs égoïstes.

Comme on le sait bien, certains de ceux qui prétendent défendre l'Islam et les Musulmans sont des partisans de régimes colonialistes, qui assassinent les Musulmans et violent les lieux sacrés, comme cela se produit en Palestine, au Liban ou dans d'autres régions musulmanes du monde. Nous voulons réaffirmer notre soutien aux efforts du Secrétaire général et à son représentant personnel en vue de trouver une solution au problème afghan et de garantir la paix et la sécurité à ce pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé notre examen du point 26 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 H 50.